



Bulletin Municipal d'information

N°91
JUIN 2023



SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX

www.saintpaulcapdejoux.com

 05 63 70 60 18

1, Place Philippe Pinel 
mairiesaintpaul@wanadoo.fr 

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et sur rdv de 13h30 à 17h30



SOMMAIRE

Le Mot du Maire.....	1
Etat civil.....	2
Informations Administratives.....	3-20
Informations Municipales.....	21-27
La Parole aux Associations.....	28-43
Les « Pages Jaunes Locales ».....	44-48

Toujours soucieux de respecter l'environnement et de réaliser des économies, nous proposons à ceux qui le souhaitent, de recevoir le Bulletin Municipal par e-mail.

Il suffit d'en faire la demande auprès de la Mairie et de communiquer votre adresse e-mail.

Vous pouvez également retrouver ce bulletin sur le site internet de la Commune :

www.saintpaulcapdejoux.com



LE MOT DU MAIRE

Soucieux de privilégier les déplacements doux dans notre village, le conseil municipal a créé une commission spéciale : l'objectif est de mettre en place la possibilité de se déplacer en toute sécurité.

Depuis de nombreuses années, nous avons, tout au long de nos travaux, créé des chemins piétonniers (Route de Puylaurens, Avenue Pierre Fabre). Lors de transferts de propriétés, nous tentons aussi de reconquérir l'accès à la rivière pour proposer de nouvelles balades. Le conseil municipal souhaite continuer ces travaux dans l'intérêt de tous ; nous ne sommes pas dans l'incantation mais dans l'opérationnel.

La vitesse excessive des véhicules circulant dans notre village nous oblige à nous équiper d'équipements onéreux (Route de Puylaurens). Malgré cela, se promener en toute sécurité reste un problème et aux abords de l'école en toute première priorité. C'est aussi vrai que le stationnement anarchique des parents d'élèves ne facilite pas la tâche....

Cette commission « déplacements doux » fera des propositions à l'ensemble du conseil municipal. Certaines de ces propositions seront présentées à l'ensemble de la population pour avis et mises en œuvre suivant les possibilités budgétaires.

Nous ne pouvons pas non plus installer des passages surélevés tous les dix mètres... il faut aussi que les conducteurs soient raisonnables et respectent les vitesses autorisées.

Je vous souhaite de passer un très bel été parsemé de bons moments partagés avec nos associations !

Le Maire,
Laurent VANDENDRIESSCHE



ÉTAT CIVIL



Naissances

Ellie RIVAL - 171 Chemin de la Rivière - née le 5 mars 2023 à Lavour

Il est possible que la rubrique « naissances » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à Saint Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus, l'accord des parents est indispensable pour cette parution.

Mariages

CLEMENT Guillaume et MICHENAUD Fiona

Le 22 avril 2023 à Viterbe

LE JOLLY Eric et BOUGARET Yolande

Le 2 juin 2023 à Saint-Paul-Cap-de-Joux

Décès

Eliette FABRÈS - 3 Rue Henri IV - 87 ans

Décédé le 24 Janvier 2023 à Lavour

Maurice PLO - Domaine de la nourrice - 92 ans

Décédé le 07 Avril 2023 à Castres

Arduino BOSCO - 2 Chemin des Chênes - 75 ans

Décédé le 29 Avril 2023 à Castres



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



Où ?

18 mairies sont équipées dans le Tarn :

Alban, Albi, Brassac, Carmaux, Castres, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lacaune, Lavaur, Mazamet, Puylaurens, Réalmont, Saint-Juéry, Saint-Sulpice, Vabre, Valence d'Albi

(horaires et détails sur www.tarn.gov.fr)

Pour rappel, Saint-Paul-Cap-de-Joux ne fait pas partie des mairies équipées.

Comment ?

Prenez rendez-vous dans l'une des 18 Mairies équipées.

Afin de simplifier la démarche, avant votre rendez-vous en Mairie, munissez-vous d'un formulaire Cerfa ou faites la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS :

www.passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

La pré-demande en ligne ne dispense pas de déposer votre demande en Mairie (présence du demandeur obligatoire quel que soit son âge).

Pour plus d'information et pour connaître les pièces justificatives à fournir, rendez-vous sur : **www.service-public.fr**



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible **toute l'année**.

Les années de scrutin, l'inscription est possible jusqu'au 6ème vendredi précédant le premier tour (hors situation particulière), à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

L'inscription peut se faire :

- En Mairie en complétant le formulaire papier (fournir pièce d'identité et justificatif de domicile)
- En ligne sur **demarches.interieur.gouv.fr** rubrique « élections »

Vous pouvez consulter à tout moment votre situation électorale sur **www.service-public.fr**.

RECENSEMENT CITOYEN

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Quand ?

A partir de votre 16ème anniversaire et dans les 3 mois qui suivent.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche reste la même.



Pourquoi ?

- Pour obtenir une **attestation de recensement**. Elle est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Pour être convoqué à la **journée défense et citoyenneté (JDC) ***. Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Où ?

A la mairie de la commune de votre domicile.

Comment ?

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence. Il faut vous présenter à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile



Journée défense et Citoyenneté *

En communiquant une adresse mail à la mairie lors de votre recensement, vous recevrez un message du centre de service national qui vous indiquera la démarche à suivre pour créer votre espace personnel sur **www.majdc.fr** (délai maximum 6 mois).

Vous pourrez ensuite obtenir votre convocation pour la journée défense et citoyenneté.

PERMANENCES

Conciliateur de justice

- Mr Jean-Louis SAULIERE - 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h (sauf juillet et août) à la Mairie de Lavour sur RDV au 05 63 83 12 20
- Permanences à la Maison France Services de la CCLPA (Serviès) les lundis après-midis sur RDV au 05 63 70 52 67

Conseiller Départemental

Mr Laurent VANDENDRIESSCHE - mardi matin de 9h30 à 12h à la mairie sur RDV au 05 63 70 60 18



Assistante sociale (Département du Tarn)

Permanences à la mairie de Saint-Paul les mardis et jeudis matins sur RDV au 05 63 37 68 10

Action sanitaire et sociale MSA

Contact au 05 63 21 61 39



CPAM

Contact au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.ameli.fr



Permanence ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Les mardis et jeudis de 9h à 12h au local de l'association (derrière la mairie)

Contact au 05 63 75 39 57 - stpauldejoux@admrtarn.fr

Défense des consommateurs

CDAFAL du Tarn Association Familiale Laïque - 06 33 41 31 04 // 05 63 48 73 07 - cdafal.81@hotmail.fr

CLCV : Association Nationale Agréée de défense des consommateurs et usagers

Les lundis à Saix (Place Jean Jaurès) de 14h à 17h et le 1^{er} et le 3^{ème} mardi du mois à Sémalens (Mairie)

de 15h à 16h (Sauf en Août). Contact au 06 41 20 97 30 - clcv.sudtarn@orange.fr



ESPACE FRANCE SERVICES



La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Nos espaces « France Services » du Lautrécois-Pays d'Agout vous permettent d'accéder à un bouquet de services du quotidien proche de chez vous.

Un service pour tous !

- Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives et en ligne
- Permanences des partenaires pour des entretiens individuels (physiques ou en visio)
- Ordinateurs en accès libre
- Mise à disposition de documentations diverses
- Ateliers informatiques pour débutants

Emploi & Formation

Pôle Emploi

- Pour les demandeurs d'emploi (documentation disponible).
- Informations générales par le personnel de France Services

Mission Locale Tarn Sud

- Accueil et suivi personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans
- **Permanence tous les mardis après-midi (sur RDV)**

Cap Emploi

- Accompagnement des travailleurs reconnus handicapés
- **Permanence le 1^{er} mardi du mois (l'après-midi, sur RDV)**

SPRO (Service Public Régional de l'Orientation)

- Documentation sur les métiers, les formations, les certifications...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

- Offre de service sur les prestations du service économique et de l'apprentissage

Social, Santé & Solidarité

CAF du Tarn

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

MSA (Mutualité Sociale Agricole)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

- **RDV à la demande avec un conseiller MSA**

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

Assurance Retraite (CARSAT)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

Assistants Sociaux du Département

- Sur RDV, le 3^{ème} jeudi matin du mois
Contact : 05 63 37 68 10 (Maison du Département - Puylaurens)

Croix Rouge (Autabus)

- Accueil, écoute et aide alimentaire
- **Présence 3^{ème} Vendredi (après-midi) du mois (parking CCLPA)**

SPSTT

- Assure les visites périodiques des travailleurs du territoire

Citoyenneté

Préfecture du Tarn

- Accompagnement pour vos démarches en ligne concernant les cartes grises, permis de conduire et pièces d'identité
- **RDV à la demande**

DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

- Accompagnement sur vos démarches en ligne (impôts, création de compte...)

La Poste

- Accompagnement sur l'utilisation des services en ligne et aide à la création d'une adresse e-mail.

Famille, Enfance & Jeunesse

ACEPP 81 / REAPP 81

- Temps d'échanges, rencontres, construction de projets autour de la parentalité

PMI (Protection Maternelle et Infantile)

- Ateliers gratuits pour les Parents et les Enfants en lien avec le RAM (Relais d'Assistants Maternelles), organisés toute l'année
- **Permanences pour les Assistants Maternelles sur RDV**

Justice

Les Conciliateurs de Justice

- Aide au règlement de litiges à l'amiable entre personnes (voisins, locataires...)
- **Permanences : les lundis après-midi (uniquement sur RDV)**

CDAD du Tarn

- Informations et accompagnement dans vos démarches juridiques et administratives
- **Permanences « Visio » : Uniquement sur RDV**

Environnement

IDRR (Institut de Développement des Ressources Renouvelables)

- Accompagnement et informations sur l'utilisation des ressources naturelles renouvelables
- **RDV à la demande**

Espace France Services du Lautrécois-Pays d'Agout

Maison du Pays – 81220 SERVIES

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Prises de rendez-vous et renseignements au : 05 63 70 52 67 / france-services@cclpa.fr

+ d'infos sur www.cclpa.fr/espace-france-services-du-lautrecois-pays-dagout

SOCIAL

Vous rencontrez des difficultés ?

L'AUTABUS

près de chez vous



- Vous êtes sans emploi
- Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Vous avez des difficultés financières
- Vous avez des difficultés pour vous déplacer
- Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

La Croix-Rouge vient à votre rencontre et vous propose un premier accueil sans engagement de votre part afin de faire le point sur votre situation

Dans l'Autabus vous trouverez

- un accueil convivial
- une aide alimentaire
- une écoute
- une orientation
- un accompagnement personnalisé ou collectif

Les engagements de la Croix-Rouge :
• Discrétion • Disponibilité • Convivialité

Comment bénéficier de l'aide ?

En vous adressant à :

→ la **Maison du Conseil général**
53, Av. de Castres
à Puylaurens
tél. : 05 63 37 68 10

→ directement auprès des **bénévoles de l'Autabus** lors de son passage sur l'une des communes concernées

→ auprès de votre **mairie**

Un projet conçu et réalisé par
le Conseil général du Tarn
[Maison du Conseil général de Puylaurens]
et la **Croix-Rouge française**

En partenariat avec :
• chantier d'insertion de la Landelle • des communes
• Familles Rurales • des associations du territoire...

Les tournées de l'Autabus sont interrompues durant la période estivale.

En cas de difficultés, prenez contact avec la Maison du Département de Puylaurens au 05 63 37 68 10.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES



FINANCES PUBLIQUES

Si votre question concerne	Coordonnées de votre nouvel interlocuteur	Jours et horaires d'accueil
<p>Les impôts</p> <p>PAS DE CHANGEMENT (information, déclaration, calcul, réclamation, paiement)</p>	<p>Service des Impôts des Particuliers de CASTRES</p> <p>Centre des Finances Publiques 4, avenue Charles De Gaulle BP 90405 81108 CASTRES cedex</p> <p>Téléphone : 05 63 62 52 00</p> <p>Mail depuis votre compte personnel sécurisé sur www.impots.gouv.fr</p>	<p>Guichets ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et uniquement sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h00</p> <p>Fermé :</p> <ul style="list-style-type: none">- mercredi après-midi- vendredi après-midi
<p>Secteur public local</p> <p>(facture cantine, garderie, eau, assainissement, régie électrique...)</p>	<p>Service de Gestion Comptable de CASTRES</p> <p>Centre des Finances Publiques 4, avenue Charles De Gaulle BP 90405 81108 CASTRES cedex</p> <p>Téléphone : 05 63 51 48 20</p> <p>Courriel : sgc.castres@dgfip.finances.gouv.fr</p>	<p>Accueil par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00</p> 

Nouveau service
« paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Vous pouvez désormais payer vos factures au Trésor Public* chez un buraliste proposant le service de « paiement de proximité »

La Presse Parisienne
48 Avenue Pierre Fabre
Saint-Paul-Cap-de-Joux

05 63 70 71 01

Liste des buralistes agréées sur :
impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

* Factures comportant un QR code et la mention payable auprès d'un buraliste

HORAIRES LA POSTE



	MATIN	APRES- MIDI
LUNDI	9H00 — 12h00	Fermé
MARDI	9H00 — 12h00	Fermé
MERCREDI	9H00 — 12h00	Fermé
JEUDI	9H00 — 12h00	Fermé
VENDREDI	9H00 — 12h00	Fermé
SAMEDI	9H00 — 12h00	Fermé

MÉDIATHÈQUE

Site de Saint-Paul Cap de Joux

Groupe scolaire - 81220 ST-PAUL

05 63 75 97 27

mediatheque@cclpa.fr



Horaires été : (juillet et août)
Mercredi et Samedi de 10h à 12h

Horaires le reste de l'année :

Lundi 15h - 18h

Mercredi 10h - 12h
 et 14h30 - 17h30

Samedi 9h30 - 12h

LES ATELIERS NUMÉRIQUES
 NOUVELLES DATES, NOUVEAUX ATELIERS, NOUVEAUX LIEUX !

SAINT-PAUL CAP DE JOUX
 à la Médiathèque intercommunale - 10h à 12h

- 18 JUILLET Réseaux sociaux
- 1^{ER} AOÛT Les fraudes en ligne
- 12 SEPTEMBRE Traitement de texte
- 26 SEPTEMBRE Achat et vente sur internet

GRATUIT - Sur inscription (7 personnes max)
 Réservation auprès de Pierre : 05 63 70 52 67 / conseiller-numerique@cclpa.fr

ET AUSSI :
COURS INFORMATIQUES
 TOUS LES MARDIS 14H - 16H À LA CCLPA À SERVIÈS

Veuillez venir avec votre smartphone, tablette ou ordinateur, ainsi que le chargeur. Si vous ne pouvez pas emporter votre ordinateur nous pourrions vous en mettre un à disposition. Pensez à bien connaître vos codes et identifiants pour accéder à vos outils et boîte mail.

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023, 100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers doivent être déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri. Ainsi, nous pouvons trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques sont à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueille toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous triez tous les emballages et tous les papiers dans un même bac. Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

- 1 - Pour **contenir la hausse du coût du déchet**,
- 2 - Pour **économiser les ressources naturelles et l'énergie** (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole)
- 3 - Pour **créer de l'emploi local et pérenne**. Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

Attention : **bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !**

Une question sur le tri : trifyl.fr

100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

TOUS LES CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

TOUS LES PAPIERS

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

À trier en vrac et bien vidés !

CIITEO



Jours de collecte des déchets à Saint-Paul-Cap-de-Joux
Poubelle verte : Lundi et vendredi matin
Poubelle jaune : jeudi matin
 Les poubelles doivent être sorties le soir à partir de 18h, veille de la collecte.



DÉCHETTERIES

GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30

	Matin	Après-midi
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

Horaires d'été
(du 01/07 au 31/08)
Mercredi, Vendredi et Samedi
de 7h à 14h

PUYLAURENS :

Téléphone : 05 63 59 12 29

Horaires d'été
(du 01/07 au 31/08)
Mardi, Jeudi et Samedi
de 7h à 14h

	Matin	Après-midi
Mardi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Jeudi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

TARIFS

Location des salles communales

Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux : Location gratuite, sans remise de caution.

Pour les autres Associations et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

Salle des fêtes (à côté de la Mairie)

80 € par jour

- Option utilisation cuisine : 40€ par jour
- Option utilisation chauffage : 40€ par jour

Une caution de 400 € sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.

Salle Saint Paulaise (Rue pasteur)

60 € par jour (location uniquement en journée)

Salle Entrepotes

(Av. Laure Monsarrat)

10 € par jour

Salle Laure Monsarrat

(Av. Laure Monsarrat)

15 € par jour

Location de matériel à domicile

Pour les personnes qui habitent la Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel.

Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.

Les tarifs sont fixés comme suit :

1.00 € la table

1.50 € la table ronde

0.20 € la chaise

0.20 € le banc

Les tarifs sont fixés comme suit :

1.50 € la table

2.00 € la table ronde

0.30 € la chaise

0.30 € le banc

Pour les personnes domiciliées hors Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel.

Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.

TARIFS

PHOTOCOPIES

	Noir & Blanc	Couleur
Particuliers		
A4 recto	0.30 €	0.40 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	0.80 €	0.90 €

	Noir & Blanc	Couleur
Associations		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto verso	0.00 €	0.40 €

CIMETIÈRE

Tarif Concessions Cimetière

Concession Temporaire 15 ans : 20 € le m²

Concession Trentenaire : 40 € le m²

Concession Perpétuelle : 80 € le m²



Tarif Dépositaire

Après 6 mois d'occupation 20 €

Tarif de la Case au Columbarium

30 ans renouvelable 300 €

VIE CITOYENNE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS ?

Voici quelques règles ...



N° 2 Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le **caniveau**. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !



N° 1 Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...



N° 3 Aie ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes **excuses** aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques une amende

CHIENS DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit posséder un permis de détention.

La délivrance de ce document par la mairie de votre commune de résidence est soumise à conditions.

Pour plus de renseignements, rendez-vous à la Mairie ou sur www.service-public.fr

LE CHIEN DU VOISIN ABOIE LA NUIT ...

Les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser à la gendarmerie qui peut verbaliser, ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République. Dans le cadre d'un procès verbal, l'amende peut atteindre un maximum de 450 €.

VIE CITOYENNE

QUELQUES RÈGLES DE CIVISME...

LE BRULAGE À L'AIR DES « DÉCHETS VERTS »

(éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) **est strictement interdit** sur l'ensemble du département, communes urbaines et rurales comprises. Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

ENTRETIEN

Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux **propriétaires riverains des lignes** de procéder, à leurs frais, à ces **travaux d'élagage**, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

Depuis de nombreuses années, **La Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics**. Le remplacement de ces produits chimiques entraîne des coûts plus importants et une manutention plus fréquente. Ce comportement vertueux ne sera efficace qu'avec la participation de tous.

Par exemple, chacun pourrait désherber le trottoir devant sa porte...



TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux de jardinage (tonte de pelouse notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 9h à 12h
et de 14h à 20h ;**

**Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
Les dimanches et jours fériés de 10h à
12h**

Les travaux bruyants sont interdits tous les
jours de la semaine de 20 h à 7 h.

Bruits de voisinage

En effet, depuis le 12 février 2012, il existe désormais une amende forfaitaire de 68€ pour certains troubles du voisinage (bruits, tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité et les bruits particuliers qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique). Cela signifie qu'il n'y a plus besoin d'attendre la décision du juge. Cette amende, à l'instar des contraventions au code de la route, est infligée par les forces de l'ordre après constatation du problème. Le voisin bruyant devra alors s'acquitter d'une amende de 68 € dans les 45 jours suivants, sinon l'amende sera majorée à 180 €.

Les Trottoirs...

Il est rappelé que les trottoirs et chemins piétonniers de la Commune ne sont en aucun cas des lieux de stationnement de véhicule.

URBANISME

Quels travaux déclarer ?

TRAVAUX	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Constructions	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol < ou = à 5m ² et hauteur < ou = 12m	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m ² et hauteur < ou = 12m Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = à 5m ² et hauteur > 12m	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m ² Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m ² et hauteur > 12m
Clôture & mur	mur de moins de 2m de haut hors ABF - clôtures hors ABF ou nécessaires à l'activité agricole	- tous les murs et clôtures dans le périmètre ABF mur de 2m ou plus de haut hors ABF	
Garage		Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Piscine	Jusqu'à 10 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Entre 10 et 100 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Plus de 100 m ² ou couverture supérieure à 1,80 m de haut
Terrasse de plain-pied non couverte	X		
Véranda, pergola, carport	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Abri de jardin	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Extension	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Aménagements intérieurs	Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = 5m ² sans modification de l'aspect extérieur	Transformation de + de 5m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	Transformation de + de 20m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Modification de l'aspect extérieur : toutes peintures extérieures, changement des menuiseries, du type de couverture...		X	
Surélévation	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²

URBANISME

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme (PC, DP, CU...) peuvent être déposées par voie électronique.

Pour cela, une plateforme de dépôt a été mise en ligne sur le site internet de la CCLPA, dans la rubrique « Urbanisme / Autorisations d'urbanisme » :

<https://www.cclpa.fr/autorisations-durbanisme>

Cette démarche présente de nombreux avantages :



NB : Le dépôt en version papier reste possible et la commune de votre projet reste le guichet unique pour toutes vos questions en matière d'autorisations d'urbanisme (dépôt de dossier, renseignements...)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égout

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses septiques.

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05 63 70 60 18.

Depuis le 1^{er} janvier 1990, la Commune a institué la **redevance assainissement** pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration.

MOBILITÉ

SERVICE
PUBLIC
OCCITANIE
TRANSPORTS



Ligne 765 Castres - Lavour - Saint-Sulpice

Horaires : www.lio-occitanie.fr/horaires-et-plans/

Contact au 0 806 800 350

(service gratuit + coût d'un appel local)

Toutes vos informations sur : www.lio-occitanie.fr

Agences commerciales liO :

2 place Jean Jaurès 81000 Albi

Pôle d'Échanges Multimodal, 110 avenue Albert 1er
81100 CASTRES

CARTE PASTEL TARIF SOLIDARIO'

Avec la Région Occitanie et SNCF Voyageurs, bénéficiez d'aide dans vos déplacements avec Solidario'. Cette aide vous permet de circuler sur le réseau LIO et SNCF dans la limite de **20 trajets gratuits dans le département du Tarn pour une période de 6 mois et de bénéficier de -75% sur les billets en nombre illimité.**

Vous pouvez retirer un dossier de demande à **la Maison du Département de Puylaurens.**

Cette aide concerne : bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi (conditions de ressources) - bénéficiaires de l'ASPA - demandeurs d'asile - bénéficiaires d'une protection internationale - bénéficiaires AAH.

Si vous êtes éligible au tarif Solidario', les 20 trajets gratuits ainsi que les 75% de réduction seront inscrits sur votre carte pastel.

Plus de renseignements sur :

www.lio-occitanie.fr/gamme-tarifaire/tarif-solidarite/

LES FICHES D'INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SONT DISPONIBLES EN MAIRIE ET DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉES ET RETOURNÉES À LA FEDERTEEP ACCOMPAGNÉES DU PAIEMENT CORRESPONDANT*.
RETOUR IMPÉRATIF DU DOSSIER AVANT LE 31 JUILLET 2023.

TRANSPORTS SCOLAIRES

2023/2024

Tu peux t'inscrire en ligne sur www.federteep.org avant le 31 juillet

FEDERTEEP
16, Rue Fonvieille - 81000 ALBI
05 63 48 13 80
www.federteep.org

* Merci de consulter la notice explicative pour connaître le tarif en vigueur.
De Juin à Septembre - Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 16h.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les demandes de transports scolaires pour l'année 2023-2024 se font par formulaire papier (à retirer à la Mairie) ou directement en ligne sur :

www.federteep.org/inscription/

Inscriptions ouvertes du 12 juin au 31 juillet 2023*

* Attention, après le 31 juillet, des frais d'inscription tardive de 25€ seront appliqués.

DIVERS

TARN RÉNOV' OCCITANIE

Tarn Rénov'Occitanie est un guichet unique, un service public d'information et de conseil en énergie.

Il a été créé à l'initiative de la Région Occitanie pour orienter et adapter votre projet à la rénovation énergétique.

Dans le Tarn, ce service est porté par le Département, qui a donné une mission d'intérêt général au **CAUE** et à **l'ADIL**, pour assurer cette mission.

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires ou locataires, bénéficiez de ce service d'accompagnement gratuit, indépendant, technique, administratif et financier pour la rénovation des logements privés en Occitanie.

Contactez Tarn Rénov'Occitanie

Un numéro unique : 0805 288 392 (Numéro vert)

Contact : renovoccitanie@tarn.fr - 97 Bd Soult, Albi

Permanences téléphoniques et accueil sur rdv du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Plus d'informations sur renovoccitanie.tarn.fr

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

- Réduisez vos factures d'énergie
- Augmentez la valeur de votre bien
- Gagnez en confort chez vous
- Préservez l'environnement

Des conseillers pour un accompagnement gratuit



Première étape :
contactez l'un de nos conseillers !

Infos - conseils - orientations
☎ 0 805 288 392 (appel gratuit)
✉ renovoccitanie@tarn.fr



CAMPAGNE « CHAQUE GESTE COMPTE » : POUR UNE SOBRIÉTÉ ESTIVALE

Cet été aussi, pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

Si je mets la clim au bureau, à la maison ou en voiture, je la règle à 26 degrés.



Avant de quitter mon logement, j'éteins et je débranche tous mes appareils en veille.

Je laisse la voiture au garage et je prends les transports en commun ou le vélo pour les petits trajets.



Je profite de l'été pour installer un thermostat programmable et faire réviser ma chaudière.

Cet hiver, nous avons réussi. Ensemble, nous avons réduit notre consommation d'énergie de plus de 10%. Pour cela, un grand **MERCI** !

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

chaquegestecompte.gouv.fr

SITE INTERNET DE LA COMMUNE



www.saintpaulcapdejoux.com

Cet outil vous donnera accès à une multitude de renseignements au travers de ses nombreuses rubriques :

Découvrir la commune vous raconte son histoire, vous présente son patrimoine ainsi que les grands personnages qui ont marqué St Paul.

La rubrique **Mairie** vous donne accès à tous les services municipaux, les démarches administratives à effectuer et vous dirige sur tous les sites et les services via des liens préétablis afin de pouvoir répondre à la majorité de vos questions.

La **vie associative** vous présente toutes les associations et festivités qui dynamisent notre village.

La **vie économique**, riche de ses nombreux commerces, artisans, services et entreprises sans oublier notre agriculture vous présente tous ses acteurs.

Les comptes rendus des conseils municipaux, les activités de la vie associative ou les menus scolaires sont publiés dans la **vie locale**.

La page **actualité** vous donne l'information du moment, le prochain loto, une activité associative dans les jours à venir ou un arrêté municipal.

La municipalité a fait le choix de ne pas utiliser les réseaux sociaux. Toutefois, la rubrique **contact** vous permet de communiquer avec la mairie. Nous attendons votre avis et des propositions d'articles.

De nombreuses autres informations complètent ce site que vous découvrirez facilement en navigant au travers de ses nombreuses pages.



INFORMATIONS MUNICIPALES



Subventions aux Associations 2023

AAPPMA Société de pêche	1 000 €
ACCA Société de chasse	300 €
Amicale Sapeurs Pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts martiaux	300 €
Basket Club BDSP	2 300 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
Ecole de Foot Pays d'Agout	1 000 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Lous Desferrats	300 €
MAAYAN	300 €
Pays d'Agout Football Club	1 950 €
Pétanque Saint Paulaise	300 €
Ping Saint Paulais Pays de Cocagne	2 300 €
Sainte Cécile de Plane Sylve	350 €
Saint Paul Cap de Tout	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	1 000 €
ADMR	2 000 €
Croix Rouge-Lavaur	450 €
Croix Rouge-Autabus	200 €
Restos du cœur	400 €
Secours Populaire	200 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles Puylaurens	200 €

Total : 21 750 €

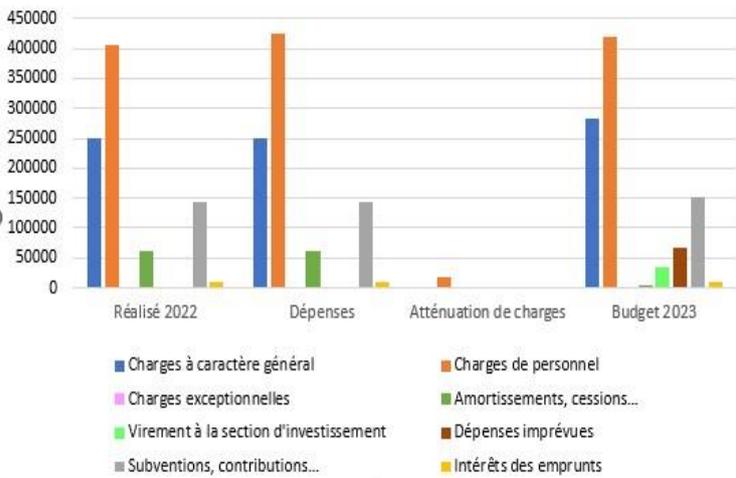
Budget

Budget Principal

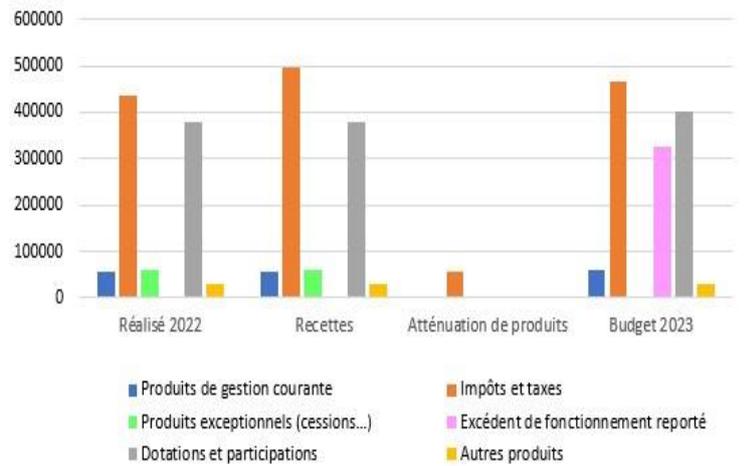
Résultat de l'Exercice 2022 : 29 489,77 €

Résultat de Clôture 2022 : 337 979,13 €

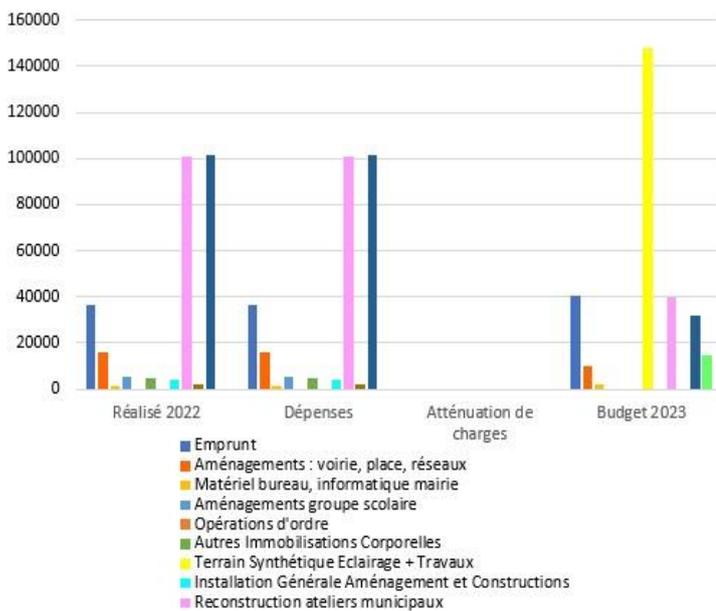
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



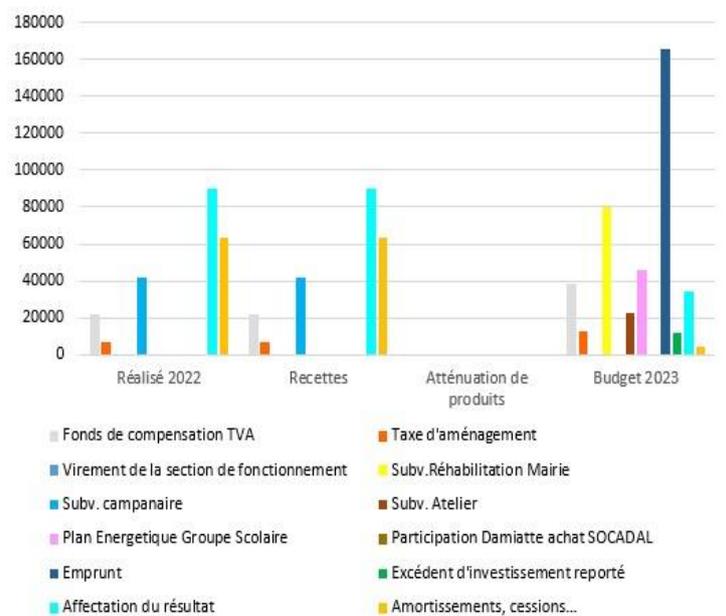
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Budget

Budget Assainissement

Résultat de l'exercice 2022 : 45 396,33 €

Résultat de Cloture 2022 : 203 121,19 €

DEPENSES D'EXPLOITATION	Réalisé 2022	Budget 2023
Charges à caractère général	4 933,19 €	17 000,00 €
Charges de personnel	3 316,15 €	5 000,00 €
Contributions	3 154,10 €	9 000,00 €
Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €
Amortissements, cessions...	15 214,00 €	15 214,00 €
Virement à la section d'investissement	- €	141 704,14 €
Dépenses imprévues	- €	2 820,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Réalisé 2022	Budget 2023
Produits de gestion courante	51 307,40 €	20 000,00 €
Autres produits	- €	- €
Amortissements	4 378,00 €	4 378,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	185 235,14 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Budget 2023
Travaux sur réseau	- €	165 501,33 €
Matériel et outillage techniques	- €	- €
Amortissements	4 378,00 €	4 378,00 €
Dépenses imprévues	- €	4 924,86 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Budget 2023
Fonds de compensation TVA	5 458,60 €	- €
Affectation du résultat	- €	- €
Amortissements, cessions...	15 214,00 €	15 214,00 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	141 704,14 €
Excédent d'investissement reporté	- €	17 886,05 €



Conventions pour l'école FOL /MEDIATARN

Considérant l'intérêt pédagogique des séances « Ecole et Cinéma » et des spectacles du service culturel de la FOL proposés à nos petits écoliers, le Conseil Municipal a voté le renouvellement des conventions avec ces deux organismes pour l'année scolaire à venir.

La participation financière de la municipalité à Média Tarn est de 2,50 € par élève et par séance et de 4,20 € pour la FOL.

Subvention exceptionnelle Saint Paul Cap de Tout

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les enfants de l'école ont assisté à un spectacle de Noël organisé par l'association « St Paul Cap de Tout ». Pour couvrir la dépense, l'association demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention demandée.

Mesures sociales RIFSEEP

Les agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale bénéficient d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) correspondant à une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'une prime de fin d'année dite complément indemnitaire annuel (CIA) depuis 2018.

Monsieur le Maire a souhaité cette année l'étendre aux agents contractuels à durée déterminée.

Rappel mesures économie énergétique

Vu le contexte énergétique actuel, un éclairage sur deux a été éteint aux abords de la salle des fêtes et de la mairie. De plus, pour la salle des sports, une étude a été validée par le conseil municipal pour le passage en LED des éclairages.

Distribution bacs jaunes

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place et de financer des bacs jaunes individuels. Deux journées ont été dédiées à la distribution de ces bacs. Les Saint-Paulais qui n'ont pas pu se rendre à ces rendez-vous ont eu 3 semaines pour le récupérer via la CCLPA.



TRAVAUX :

MAIRIE

Les travaux de mise aux normes de la mairie et de l'atelier municipal sont enfin terminés ; l'espace proprement dit attenante a été aménagé et mis en œuvre.



Terrain synthétique foot à 5

Le District du Tarn de Football a proposé de financer à 80% la mise en place d'un terrain permettant l'entraînement par tout temps. Nous avons accepté en fixant deux conditions : le sol devra être fait en fibre de noix de coco et bien entendu, que le financement prévu soit respecté.

Enfouissement éclairage public Avenue Laure Monsarrat

Notre plan d'enfouissement des réseaux se poursuit. Cette année, c'est l'avenue Laure Monsarrat qui en bénéficiera. Coût de l'opération : 3 000 € pour la commune.



Diagnostic Assainissement

Depuis des années, les rapports sur notre réseau d'assainissement font apparaître un excédent d'eau claire ; si ce problème ne nuit pas à la qualité de nos rejets (tous les avis sont validés), il fait tourner les installations trop longtemps. Pour remédier à cela, nous avons sollicité l'expertise des services du Conseil Départemental du Tarn qui a établi un cahier des charges pour trouver l'origine de ces apports excessifs ; dans le budget assainissement, nous avons dû inscrire le coût de cette étude : 25 000 € pour chaque commune.

Eclairage LED salle des sports

Pour économiser l'énergie, nous allons procéder au remplacement de l'éclairage de la salle des sports ; le passage en LED coûtera 7 500 €.

Sécurisation compteurs place Pinel

Les coffrets électriques sur la Place Pinel se sont accumulés au fil des ans ; pour être plus efficace et plus esthétique, nous avons commandé à la Régie Electrique une armoire plus pratique et surtout plus sécuritaire ; les travaux ont commencé et se termineront la semaine prochaine.



Nouveau règlement « Cimetière »

A la suite de l'étude réalisée concernant le nouveau règlement du cimetière afin d'intégrer un espace paysagé ; le Conseil Municipal a adopté sans modification, le projet de règlement intérieur relatif à cette nouvelle façon de concevoir la sépulture.

Tour du Tarn Cadet

La convention de partenariat avec l'association « Vélo Sport Léo Lagrange » a été renouvelé pour la 4^{ème} étape du Tour du Tarn Cadet du 8 mai 2023.

Cette année, les Saint-Paulaises et les Saint-Paulais ont eu la chance de voir partir et arriver nos jeunes coureurs et coureuses. Une subvention de 1 000€ (mille euros) et une aide à la mise en place de matériels ont été octroyés.

Pompe à chaleur groupe scolaire

Un plan de financement a été validé pour la rénovation énergétique du groupe scolaire pour un montant prévisionnel de 61 682 € HT. Nous avons sollicité le département à hauteur de 35% du montant et l'Etat pour 45%. Le reste à charge pour la commune représente 20% soit 12 336,30 € HT.

SAISON CULTURELLE

ET ANIMATIONS ESTIVALES

La saison culturelle de la commune s'est terminée le 10 mai par un spectacle humoristique et décalé « Le problème lapin » en partenariat avec la scène nationale d'Albi, le Conseil Départemental et la CCLPA.

Avant cela :

- le 16 octobre, « Man Trobat » théâtre de Jean Michel Hernandez mêlant français et occitan.
- le 9 novembre, film documentaire « Bobby Lapointe son nez ».
- le 14 février, « Formation Coline » en partenariat avec l'ADDA du Tarn qui a permis aux écoliers de participer à un atelier de danse contemporaine.

N'oubliez pas les animations estivales :

- 21 juin : fête de la musique
- 24 juin : feu de la St Jean
- 7, 8 et 9 juillet : fêtes de St Paul
- 6 août : vide grenier
- 9 août : marché de nuit

Cession terrains Place du Foirail

L'acheteur des anciens logements de la Gendarmerie place du Foirail, appartenant à CDC Habitat, devait acquérir une partie de la cour et des caves, biens municipaux, pour permettre l'accès aux logements. Le Conseil Municipal, après délibération, a accepté à l'unanimité cette cession.

Achats : tracteurs, outillage

L'achat d'un tracteur et d'une remorque a été réalisé pour simplifier le travail de l'équipe technique. Ce matériel servira pour la tonte, l'arrosage et d'autres besoins.

Après la réhabilitation des ateliers municipaux, nous avons dû acheter de l'outillage (perceuse, touret...) afin de remplacer celui détruit par l'incendie.

Création commission

« déplacements doux et circulation dans le village »

Cette commission vient d'être créée par des élus du Conseil Municipal. Elle a pour but d'améliorer la sécurité des piétons dans le village. Elle travaillera également sur la circulation autour de l'école qui peut devenir dangereuse aux heures d'arrivée et de départ des enfants.

PASSATION

COMMANDEMENT

La prise de commandement du nouveau chef de centre, Gérard Julié, s'est déroulée sur la place de la

Résistance en présence des différentes sections de la Caserne, des officiels et élus, le 15 juin dernier.

Cette cérémonie très solennelle est toujours importante dans la vie d'un centre de secours, tant pour le chef, que les sapeurs-pompiers et leur famille, qui ont été salués par l'ensemble des intervenants. D'autres pompiers ont également été médaillés pour leur acte de bravoure et de longévité.



Nous adressons nos félicitations au nouveau chef de centre, Gérard Julié, pour sa prise de commandement et son adjoint Fabien Planes. En reconnaissance du travail effectué pour nos pompiers volontaires, la Mairie a tenu à offrir l'apéritif dînatoire.

Chantier Jeune

Pour redonner des belles couleurs à la salle de sport Gérard Léarte, le couloir qui va du hall d'entrée aux sanitaires, les toilettes et le vestiaire des arbitres seront repeints cet été par le « chantier jeune » avec l'aide de nos agents. Les travaux sont pilotés par la commission jeunesse de la Communauté de Communes du Laurécois Pays d'Agout CCLPA.

Cœur de nuage

Le samedi 13 mai, la municipalité a organisé une randonnée familiale au profit de « Cœur de Nuage ».

644 € ont été récoltés pour cette association (lauréate 2022 du budget participatif du Département) qui réalise des évènements afin de récolter des fonds pour financer les rêves des enfants gravement malades ou en situation de handicap.

Pour rappel Octobre Rose (2109 €) et le Téléthon (3140 €) ont été de belles réussites.

Rendez-vous le 21 octobre pour OCTOBRE ROSE 2023.



A circular photograph showing a town square with several trees and buildings in the background under a blue sky with light clouds. The text 'LA PAROLE' is overlaid on the bottom half of the circle.

LA PAROLE

AUX

ASSOCIATIONS

Comité des fêtes



en Fête

Le Mot du Président

Après une fête 2022 de tous les records, le comité des fêtes de Saint Paul Cap de Joux est heureux de vous présenter le programme de l'année 2023.

Comme à son habitude cette manifestation aura pour but de rassembler les personnes de toutes générations autour de diverses ambiances musicales, des concours de pétanques, feux d'artifices, repas et bien sûr la fête foraine.

Dans ce bulletin vous trouverez le programme des autres manifestations prévues cette année pour l'animation du village.

L'ensemble du comité des fêtes et leurs présidents vous remercient d'avance de votre présence dans la bonne humeur.

Saint Paul
Cap de Joux

en Fête

7 / 8 / 9
JUILLET 2023

Vendredi 7 juillet

- 20h Repas gigot d'agneau à la broche sur réservation
- 22h Embrassement du clocher
- 22h30 Soirée avec l'Orchestre Various

Samedi 8 juillet

- 14h30 Concours de pétanque
- 19h : Apéro musical avec Mother Folk
- 22h : Soirée mousse

Non Stop Music Show

Fête foraine - Tombola

Dimanche 9 juillet

- 11h45 : Dépôt de gerbe
- 12h : Apéritif offert aux habitants
- 14h30 : Concours de pétanque
- 17h : Kid's party
- 19h : Apéro tapas animé par GensBand
- 21h : Spectacle Majorette
- 22h30 : Feu d'artifice
- 23h : Orchestre Gens Band

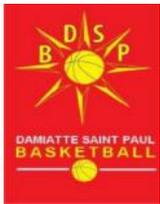
Snack et buvette
tout au long de la fête

Saint Paul
Cap de Joux

en Fête

7 / 8 / 9
JUILLET 2023





Basket Damiatte Saint Paul



La saison 2022/2023 arrive à son terme et à l'heure des bilans le BDSP affiche un grand sourire. En effet notre association se développe avec, cette saison, un effectif de 107 licenciés que nous espérons voir encore augmenter les prochaines années.

Venez rejoindre notre club dont les valeurs sont le sport, le respect, la solidarité et la convivialité !

Nos équipes & nos résultats :

50 filles et 57 garçons composent l'effectif. ET oui grande nouveauté, le BDSP possède depuis cette année deux équipes masculines que nous espérons retrouver dans un avenir proche en équipe senior pour défendre nos couleurs aux côtés de notre équipe seniors filles.

Dans le détail :

-Une équipe U7 mixte avec 5 licenciés qui ont bien progressé. Il manque à cette équipe quelques recrues et un coach pour les accompagner lors des rencontres. Parents n'hésitez pas à postuler.

-Deux équipes U9 mixte avec 23 licenciés qui ont participé à 6 plateaux et fait pas moins de 36 matchs au total. Très impliqués, ils ont très bien représenté nos couleurs avec une majorité de victoires.

-Deux équipes U11 mixte avec 15 licenciés qui finissent 1er de la phase aller et milieu de tableau sur la phase retour. Très belle saison, une excellente progression. Le groupe a su se défendre tout en s'amusant.

-Une équipe U13 féminine avec 7 licenciées qui termine 2ème du championnat départemental. L'équipe s'est très bien battue et a représenté le club de la plus belle façon. Deux défaites dont une d'un point seulement face aux premières ne nous permettent pas de viser le titre. Malgré tout, la saison est une réussite.

-Une équipe U13 masculine avec 5 licenciés. Étant en effectif réduit, ils ont représenté le club lors de quelques tournois 3x3. Cette première saison les a vus se confronter à des équipes plus aguerries sur un format particulier. Ils ont représenté avec honneur les couleurs du BDSP. Nous espérons quelques recrues pour que cette équipe puisse continuer à progresser et exister.

-Une équipe U15 masculine avec 12 licenciés, qui termine 3ème en phase de poules et 1er dans la seconde partie de championnat. Groupe solidaire et homogène qui a bien progressé tout au long de la saison. Cela présage du très bon pour les années futures.

-Une équipe U17 masculine avec 9 licenciés qui termine 6ème de sa poule. Une énorme progression et une seconde partie de saison avec des résultats de matchs serrés et des succès. Très prometteur pour l'an prochain.

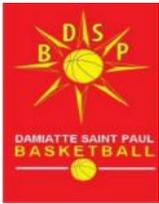
-Une équipe seniors filles avec 11 licenciées qui termine 1re invaincue du championnat. Saison compliquée à cause des blessures (moitié de l'effectif) mais l'équipe a su rester motivée et concentrée pour atteindre son objectif : rester invaincue. Félicitations !

-Une équipe loisirs mixte avec 10 licenciés qui continue à jouer pour le plaisir de se retrouver entre initiés et débutants en participant à quelques matchs amicaux tout au long de la saison. ,

-Une équipe de dirigeants et d'officiels avec 10 licenciés très impliqués.

Nos manifestations

Les membres du BDSP ont participé et/ou organisé divers événements tels que la marche rose d'octobre, Halloween, le Carnaval, des lotos et des tournois en cette fin de saison. Plus particulièrement, le club organise le 3 juin 2023 sur la place du village de St-Paul Cap de Joux, un tournoi 3X3 ouvert à tout basketteur licencié ou non. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin que cet événement soit une belle réussite, sportive et festive !



Planning saison 2023/2024 :

Jour	Horaires	Équipe
Lundi	17h30-18h30	U11/U13
	18h30-20h00	U17
	20h00-22h00	Loisirs
	14h00-15h30	U7/U9
Mercredi	15h30-17h00	U13M
	17h30-19h00	U13F
	19h00-20h00	U17
	20h00-21h30	Seniors F
Jeudi	17h30-19h00	U11
Vendredi	20h00-21h30	Seniors F

Pour nous contacter : bdsp81220@yahoo.com

Remerciements :

Pour leur soutien, nous souhaitons adresser nos remerciements aux mairies de Damiatte et Saint Paul Cap de Joux, à la CCLPA, au Conseil Départemental et Conseil Régional, au Comité départemental et à la Ligue Occitanie. Nous remercions également nos sponsors, tous les bénévoles, les coachs et membres actifs, totalement indispensables à la vie du club.



Génération Mouvement « LES COCAGNOUS »

Quelques nouvelles des Cocagnous :

Ce premier semestre 2023 est satisfaisant pour notre association qui a bien remonté la pente après l'épisode du Covid et les changements au conseil d'administration .

Depuis le mois d'avril, l'équipe s'est agrandie, nous avons coopté Mme Pascale Planchat qui a bien voulu rejoindre le conseil d'administration.

Aujourd'hui, nous sommes 13. Merci Pascale d'être venue nous soutenir.

Les jeudis après-midi à la St Paulaise une quinzaine d'adhérents se retrouvent pour jouer au rami ou à la belote et toujours dans une très bonne ambiance .

En même temps, les cours d'informatique sont assurés par Mr Alain Morizur qui déplore un manque certain de participants.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours venir vous initier ou vous perfectionner en informatique.

8 membres de notre club ont participé au remue méninges qui s'est déroulé cette année à Soual et 5 ont été sélectionnés pour la finale le 26 septembre à Labessière Candeil.

Notre loto a eu lieu le 16 avril à la salle des fêtes.

Le Thé Dansant du 8 Mai a réuni une centaine de danseurs qui ont apprécié l'animation avec Sabrina ainsi que les curbelets confectionnés par les bénévoles du club.

Le mercredi soir à 21h, les concours de belote attirent toujours autant de joueurs , jusqu'à 72 équipes la dernière fois. Tous les beloteurs repartent avec un lot.

Dates des prochains concours : mercredi 14 Juin, 28 Juin, 12 Juillet et 26 Juillet.

Le traditionnel repas de la fête des mères a été préparé et servi par la Maison Guillaume le 8 Juin et toutes les dames présentes ont reçu une belle fleur comme chaque année pour fêter les mamans.

Au mois d'août il n'y aura pas d'animations, nous nous retrouverons au mois de septembre.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été.

Les Cocagnous



CLUB LOUS DESFERRATS DAMIATTE SAINT-PAUL

Le Club LOUS DESFERRATS de DAMIATTE-ST PAUL reprend ses activités vers la mi –septembre après une belle année de randonnée. (Les randonnées continuent encore jusqu'à l'entrée de l'été).

Le club compte plus de 60 adhérents et revient ainsi au niveau de la période avant COVID, avec même quelques licenciés supplémentaires, montrant la belle dynamique du moment.

Les jours de sortie sont :

- Le lundi RDV à 14h00 place de St Paul , environ 7 kms petite vitesse autour de St Paul, Puylaurens, Damiatte, Magrin ou Jonquières.
- Le mercredi RDV à 13h30 place de St Paul , rando entre 9 et 13 kms allure normale. Les randonnées se déroulent dans un secteur un peu plus élargi.
- Le dimanche RDV à 8h30 place de St Paul rando d'environ 12 kms allure rapide. Le groupe se déplace dans tout le TARN SUD et parfois au-delà.

Le club est affilié à la fédération Française de la Randonnée (FFR).

Le coût de la licence valable jusqu'au 31 août 2023 est de 40 euros (28 FFR +12 club).

Chaque année, le club organise une randonnée de l'aube (pour admirer le lever du soleil), une randonnée semi nocturne (ouverte à tout le monde) et une galette des rois pour fêter la nouvelle année.

La pratique de la randonnée permet une activité physique adaptée à ses capacités (choix du groupe de sortie). Les animateurs sont des adeptes inconditionnels de la randonnée et nous font partager leurs connaissances sur la faune, la flore et l'histoire de la région.

C'est aussi un lien social où chaque randonneur/euse est rapidement intégré au groupe. Mais avant tout c'est la bonne humeur qui prédomine, quelque soit le temps !

Contact téléphonique : 06/73/01/96/31



Association Sainte Cécile de Plane Sylve

Feu de la Saint-Jean

Après trois ans sans festivités, la nouvelle équipe de Sainte-Cécile a renoué avec la tradition du feu de la Saint-Jean.

Au cours d'une soirée bien agréable, nous nous sommes retrouvés une bonne cinquantaine :

les habitués et quelques personnes nouvelles, autour d'un apéritif préparé par nos dames, suivi d'un repas avec paëlla, le tout accompagné en musique par l'accordéoniste Juliette.

Et c'est vers 23h que le bûcher bien sec et fleuri s'est embrasé !

Des courageux (ses) ont improvisé une petite farandole, et des plus hardis et toujours en forme ont sauté par-dessus les braises avec prudence.

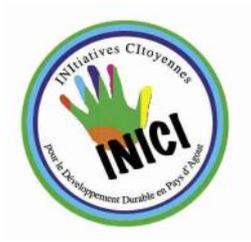
L'association remercie toutes les personnes présentes qui ont permis de se retrouver dans un esprit d'amitié et de convivialité, ce qui est important de nos jours.



A toutes et à tous, bel été et bonnes festivités !

Le Bureau





Les Nouvelles



Jardins partagés

Les parcelles ont toutes trouvé acquéreurs et les travaux de printemps ont commencé sous de bons hospices.

Souhaitons que la météo soit clémente pour les courges qui viennent d'être semées et que la fête de la courge pourra avoir lieu cette année.

Activités pommes

Les pommiers sont chargés de fruits, espérons qu'ils arriveront à maturité sans problème pour la joie de celles et ceux qui apprécient le jus de pommes d'INICI.

Fête de la musique 2023

Le 21 juin, a eu lieu notre traditionnelle fête de la Musique,

Voici la programmation :

Juliette et son accordéon (Chansons françaises)

Jefpetitband : Chansons poétiques

Trio Corenthin : pop, jazz

Les Ganivelles cendrées : rock

Marion et Jef : Chansons du monde

Case départ : Rock

Funks on air : Créations Pop



Projet

Si vous êtes intéressée.es pour participer au « **yoga du rire** » Michalina vous propose 2 ateliers découverte les dimanches 1^{er} et 22 octobre de 15h à 16h à la Saint Paulaise.

Gratuits et ouverts à toutes et tous, adhérents ou pas ou INICI.

Plus de renseignement au 06 15 07 99 86

BEL ÉTÉ !!!

PETANQUE ST PAULAISE

Notre saison a démarré par l'assemblée générale le 29 janvier 2023 , présidée par Patrick TOURNIER, accompagné par son bureau. Nous avons accueillis des nouveaux membres.

A ce jour, la pétanque St Paulaise compte 38 licenciés et 6 cartes membres.

Cette réunion s'est achevée par un apéritif convivial poursuivi par un repas à l'Auberge de l'Agout.

Notre loto s'est déroulé le dimanche 12 mars 2023.

Sportivement parlant, notre club est inscrit à la coupe du Tarn Vétérans à la coupe du Tarn , à la coupe de France en jeu provençal, et dans les différents championnats des clubs du département (en seniors, vétérans et féminins).

Les concours du vendredi soir ont repris dans le cadre de l'inter-société, composée des clubs de Damiatte, Viterbe, Guitalens L'albarède et St Paul.

Le club du village sort assez régulièrement sur des concours officiels dans les quatre coins de notre département (St Sulpice, Labruguière, St Juery, Aussillon, Lavaur, etc..)

Nous allons commencer la préparation de notre gros week-end pétanque du 13 et 14 août 2023.

En voici, la programmation :

Dimanche 13 Août à 10h00

Concours Triplettes Mixte

Non stop toute la journée

Lundi 14 Août à 10h00

Concours Doublettes

Lundi 14 Août à 14h30

Concours Doublettes Féminines



LICENCE 2023 OBLIGATOIRE POUR TOUS CES CONCOURS

Nous profitons de cette publication municipale pour remercier tous les bénévoles qui s'investissent à chaque manifestation, ainsi que la mairie de st Paul qui nous soutient dans la mesure de ces possibilités

N hésitez pas à rejoindre notre club afin de passer un bon moment, ouvert de 7 à 77 ans, voire plus.....

Bonne saison à tous.

Le bureau





ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin,
Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teysode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

L'association AMDR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.

Nous sommes toujours à la recherche d'intervenantes.

Le service de portage de repas se développe doucement, n'hésitez pas à vous renseigner.



Service de téléassistance par l'association ADMR de St Paul Cap de Joux

Grâce à l'ADMR et sa téléassistance

FIL I E N

vous pouvez rester à votre domicile en toute sécurité.

renseignements :

Permanences assurées au local

(Rue de la république, sous la mairie)

les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 05 63 75 39 57

stpauldejoux@admrtarn.fr

SAINT PAUL CAP DE JOUX

Livraison de repas

à votre domicile

Se renseigner, commander au

06 33 73 85 12

stpauldejoux@admrtarn.fr

05 63 75 39 57

*En partenariat avec POPOTE SERVICES
qui cuisine des plats faits maison élaborés
avec des produits frais et locaux*

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57





ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS EN ALGÉRIE TUNISIE MAROC (C.A.T.M.)

Une nouvelle année vient de commencer avec ses lots d'événements plus ou moins réjouissants... le monde devient fou, les événements que nous vivons tous les jours en sont les témoins : attentats, manifestations devenant incontrôlables, destruction de bien public, matraquage de la police, assassinat de professeurs, les élus ne sont plus en sécurité , et j'en passe... Je pense qu'il serait grand temps que la situation et le bon sens de chacun reprennent son droit chemin.

Nous avons la guerre aux portes de nos frontières, nous devrions avoir peur pour nos générations futures. Notre génération se souvient de la dernière guerre, avec toutes les interdictions qui étaient en vigueur avec en prime les cartes de rationnement, pas grand-chose à manger. Des milliers de victimes meurent tous les jours, des familles endeuillées... quelle souffrance quand la famille reçoit l'annonce d'un enfant mort à la guerre !!!! Le 8 Mai nous nous recueillerons devant nos monuments aux morts en présence de la population et notamment les jeunes car c'est à eux que nous devons transmettre la mémoire, nous les invitons à venir nombreux rendre hommage à toutes les victimes de toutes les guerres.

Rien n'est plus beau que la paix et la liberté, nous devons poursuivre le combat en faveur de la solidarité et de la paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des hommes.

En page jointe, le message du 8 Mai 2023 des anciens combattants qui sera lu devant les monuments aux morts des villes et villages.

Le Président des anciens combattants





Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : MHJ/AMK 43/23

MESSAGE de l'UFAC du 8 MAI 2023

L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais aussi qu'il lui ait été explicité. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative contactant la future lectrice ou le futur lecteur, d'assurer cette information au travers, entre autres, de témoignages.

Nous célébrons aujourd'hui le 78^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. La France était présente aux cotés des Alliés à l'acte qui consacrait la fin des combats sur le front ouest de la Seconde Guerre mondiale, la Paix s'établissant définitivement le 2 septembre 1945 avec la capitulation du Japon.

Aujourd'hui, et depuis fin février 2022, la guerre enflamme les portes de l'Europe, comme si la cruelle comédie du monde était infinie. Malheureusement ce conflit a été déclenché par l'un des alliés de 1945, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, en violation du droit international.

Alors que nous pensions ces images définitivement proscrites, c'est à nouveau le triste cortège des morts, des réfugiés avec la détresse humaine et les destructions, avec des risques considérables d'une amplification ou d'une extension dont les conséquences potentielles seraient terribles.

La Seconde Guerre mondiale a été la plus meurtrière de tous les temps. Souvenons-nous de tous les sacrifices consentis pour retrouver la Liberté. Rendons hommage aux Combattants, aux Résistants, aux Déportés et aux Prisonniers.

Fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde de Paix, l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la Paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des Hommes.

Vive la République !

Vive la France !

o=§=o

2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS
N° Siren : 784 411 241 - Tél. 01 48 74 58 83 - Fax. 01 49 95 96 70 - Email ass.ufac@orange.fr - Site internet : www.ufac.eu

F.N.A.C.A.

Comité de SAINT PAUL CAP DE JOUX

En cette nouvelle année, nos activités reprennent à notre rythme, compte tenu de l'âge de nos adhérents. L'Assemblée générale s'est déroulée comme prévu le 24 novembre 2022, dans la salle du restaurant « L'Hermitage » à FIAC. Forte participation des adhérents, 75 membres étaient présents sur les 106 inscrits. Etaient invités, M. Marcel SAISSAC, Président Départemental, Mme Michèle BIZOUARD, secrétaire et M. Robert CAMMAS responsable des œuvres sociales.

Guy RIEUVERNET remercie l'assistance et ouvre la séance.

Après lecture du rapport moral d'activité et du bilan financier, l'Assemblée Générale donne le quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

M. Marcel SAISSAC indique les nouvelles mesures acquises notamment la ½ part fiscale pour les veuves. M. Robert CAMMAS insiste sur quelques précisions et indique les différentes aides pour les veuves qui doivent en faire la demande.

Conseil d'Administration :

3 candidats ont accepté de faire partie du Conseil d'Administration :

Serge VIALA, Jacqueline ROQUES, José JULIA .

Le Conseil d'Administration est ainsi composé : BARTHES Elie, AGASSE Yves, ODETTI André, RIEUVERNET Guy, MEDALE Jacques, ALONSO Clément, AYRAL Claude, ESTIVAL René, THOMIERES Roger, AYRAL Alette, VIALA Serge, ROQUES Jacqueline, JULIA José.

Cérémonie du 19 mars 2023.

Avec un soleil printanier, plus d'une centaine de personnes étaient rassemblées le 25 mars, devant le Monument aux Morts de la Commune de PRADES. Présents : M. le Maire de PRADES, M. Laurent VANDENDRIESSCHE et Mme Katy RABOU Conseillers du département, quelques élus, 8 porte-drapeaux, les adhérents de notre Comité venus nombreux et la population.

La cérémonie débuta avec les discours d'usages et les sonneries réglementaires, suivi de la minute de silence et la Marseillaise. En écoutant la chanson « L'Algérie » nous rappelant les mois passés en Algérie, Maroc ou Tunisie se termina la Cérémonie. M. le Maire invita l'assemblée à se rendre à la salle des Fêtes pour le vin d'honneur offert par la Municipalité. Nous remercions la Commune de PRADES pour l'accueil qui nous y était réservé.

Notre Comité est souvent éprouvé par la disparition d'un des leurs. Ainsi, depuis novembre 2022 nous déplorons les décès de :

- Madame ESCARNOT Colette de Briatexte épouse de M. ESCARNOT Rolland le 17 novembre 2022,
- Monsieur MAURIES MICHEL de Cabanés le 14 décembre 2022,
- Monsieur BERT André de Guitalens L'Albarède le 22 décembre 2022,
- Madame Vve GALINIER Eva de SERVIES (Maison de Retraite) le 2 mai 2023.

A toutes ces familles éprouvées nous renouvelons nos très sincères condoléances.

Nous souhaitons nous retrouver dans le courant de l'été et dans cette attente bonne santé à tous.

L'association Cadajoux Bio œuvre depuis 4 ans pour rendre accessibles financièrement et matériellement les produits locaux (alimentaires ou autre) issus de l'agriculture biologique.
Accessibilité financière car les produits sont vendus directement par les producteurs, sans marge de l'association ; accessibilité matérielle car les produits sont commandés par l'intermédiaire de plateformes numériques et livrés tous les vendredis de 17h30 à 18h45, à la salle saint-paulaise, au cœur du village.

Nous avons développé dans le bulletin municipal précédent l'importance de notre soutien aux agriculteurs Bio locaux.

Mais pourquoi soutenir l'agriculture Bio ?

Les bienfaits de l'agriculture biologique sont établis par de nombreuses études (1) :

- **Pour la biodiversité** : la non-utilisation des pesticides agricoles synthétiques et autres engrais minéraux préserve le vivant, avec 30 % d'espèces animales en plus et 90 % d'espèces végétales et des sols de meilleure qualité ;
- **pour le climat** : les engrais azotés dégagent des gaz à effet de serre 300 fois plus réchauffant que le CO₂ ; s'en passer contribue de plus à notre indépendance énergétique.
- **pour la santé** : le risque de maladies neurodégénératives, cancers, maladies cardio-vasculaires ou métaboliques comme le diabète diminue ; et les produits bio sont de meilleure qualité nutritionnelle.
- **pour l'emploi** : à surface égale, les fermes bio emploient en moyenne 30 % de main d'œuvre en plus que les fermes non-bio.
- **pour la souveraineté alimentaire** : l'élevage biologique est obligatoirement basé majoritairement sur l'herbe, ce qui évite l'importation massive d'aliments souvent génétiquement modifiés et/ou responsables de la déforestation.
- **pour la réduction des déchets** : tous les emballages des produits de Cadajoux Bio sont rendus aux producteurs, qui les ré-utilisent s'ils sont en bon état.

Les agriculteurs et producteurs dont les produits sont distribués par l'association Cadajoux bio sont tous labellisés : soit sous label européen AB (21 producteurs) soit sous mention Nature et Progrès, plus exigeant (8 producteurs), soit les deux. Ces labels garantissent aux consommateurs le respect de plusieurs critères par exemple : pas de produits chimiques de synthèse, pas d'OGM, respect du bien être animal ...



Vous trouverez toutes les infos sur les commandes, les distributions, les producteurs, les labels et mentions sur notre site web :
<https://cadajouxbio.wixsite.com/association>



(1) cf site agir pour l'environnement et <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>



Dans le département du Tarn, dans la région Occitanie, se trouve l'association AURGILI RACING Club à Saint Paul cap de joux. Cette association a pour objectif de promouvoir les véhicules mécaniques, notamment les véhicules atypique, essence, diesel, électrique et autres tout en respectant les règles de sécurité de sécularisation en vigueur.

Nous accueillons également les amateurs de modèles réduits autos, ferroviaires et autres.

MAQUETTES - MINIATURES TÉLÉGUIDE – DIORAMA



Les membres de AURGILI RACING Club sont passionnés de véhicules mécanique de 2 roues à 6 roues et plus partagent leur passion avec d'autres motards et amateurs de véhicules collection atypique et autres . L'association organise des événements, des démonstrations, des rassemblements et autres.



Pour atteindre ses objectifs, l'association recherche des adhérents filles ou garçons de tout âges et des bénévoles pour rejoindre l'équipe, afin de contribuer à la réussite des activités organisées par AURGILI RACING Club (sorties restaurations de véhicules et autres) Les adhérents peuvent participer aux activités proposées par l'association, tandis que les bénévoles peuvent aider à l'organisation de ces activités, à la communication et à la logistique.



En devenant membre de AURGILI RACING Club, vous pourriez non seulement assouvir votre passion pour les véhicules atypiques, mais également rencontrer des personnes partageant les mêmes centres d'intérêt que vous. Vous pouvez également bénéficier de conseils et expérimentés pour améliorer vos compétences de mécaniques et autres.

**TU ES DU GENRE, T'INVESTIR ?
POUR TOI, LE BENEVOLAT C'EST PARTICIPER
À UN PROJET CHOUETTE ? ALORS... REJOINS NOUS !**

**Pour organiser des évènements de l'année 2024
Damiatte / St Paul cap de Joux**

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez rejoindre une communauté de passionnés, n'hésitez pas à rejoindre AURGILI RACING Club. En adhérant à l'association, vous pouvez devenir un membre actif de la communauté et contribuer à la promotion des véhicules atypiques du vélo moteur voitures tracteur et autres Saint Paul Cap de Joux /Damiatte dans le Tarn et dans toute la région Occitanie. Mail : aurgili_racing@msn.com ou v.v.t.81@laposte.net
tel: 0789680177 ou 0613771561

AURGILI RACING Club

5 chemin de la plaine

81220 Saint Paul cap de Joux

Président GILBERT PORTA

Vice Président LUDOVIC MENEL

Trésorier LILIANE COTELLE

Secrétaire AURORE PORTA



LES PAGES JAUNES LOCALES

Artisans

Plomberie Chauffage Ramonage	M. TOURNIER	06 67 31 94 57
Charpente Menuiserie	ACCEZ TOITURE	06 10 76 92 59
Plomberie Zinguerie	BM CHAUFFAGE	05 63 70 66 91 - 06 84 20 22 88
Carrosserie Auto-moto	M. ROBIN	05 63 70 63 14
Mécanique - Carburants	M. MAURIES	05 63 70 52 59
Electricité - Plomberie Chauffage	M. MOLINIÉ	05 63 75 48 84
Electricité - Climatisation	M. AUDOUIN	05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97
Pose de cuisine - CAC81	M. ALVES	06 62 66 64 75

Commerces

APEA IMMOBILIER	Mme PIETRI Mme ADER	06 30 89 18 63 06 70 56 13 56
Disquaire ambulant	Addict O'vinyles Mr GUILBAUD	06 28 35 21 87
SPAR		05 63 70 43 72
Charcuterie - Boucherie - Prim.	ESPINASSE Traiteur	05 63 70 62 40
Boulangeries	M. GUILLEMIN M. DUVALEIX	05 63 70 60 24 05 63 70 61 00
Presse - Tabac	M. DUROUEIX	05 63 70 71 01
Salon coiffure Diminu'tiff	Corinne et Nathalie	05 63 70 61 52
Point Vert	Laetitia COMBES	05 63 75 20 13
Fleuriste	Mme GAILLARD «Terre fleurie »	05 63 75 30 07
Bijoux & Energies	Mme BARRAILLER	06 86 72 13 45 www.bijouxenergies.wix.com/phany bijoux.energies@gmail.com
PIZZA NELL		05 63 72 06 94
PIZZA VANESS		05 67 27 72 16
LAVERIE	24h/24 7J/7	
Arob@se Multiservice 81		09 71 43 05 48
Fabulous world	Impression tout support Fabrication borne d'arcade	Fabulousboutik@gmail.com

LES PAGES JAUNES LOCALES

Industries

Vêtements Confection	T.S.D.	05 63 70 51 86
Pétroles et Dérivés Techni-Service	DALET	05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17

Produits du terroir

Productions et vente détail

CANARDS E. et B. BARDOU « Larroque » : 05 63 70 72 17
CANARDS/POULETS J. VERNHERES « La Métairie Neuve » : 05 63 75 49 96
CONFITURES MAISON « Douceurs d'ici » S. MAYNADIER Les 3 Cantons : 06 66 54 60 47
MIEL TARNAIS M. CARETTA : 06 15 17 29 07
AIL ROSE DE LAUTREC «Label rouge » EARL D'En Auriol C. FELTRIN - C. BOUTIE : 06 66 11 62 45
PAYSANNE BOULANGERE « La Ferme d'En Bidou » : bouclairou@yahoo.fr

Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande
J. LANDEZ « La Bourriette » : 05 63 70 69 21
H.C.V. MOULY « Les Cassès » : 05 63 70 68 31
S. DAUZATS « la Rouyrié » : 05 63 70 65 36 - 06 25 75 07 05

Productions et vente de reproducteurs

OVINS Viande Sélectionneur Lacaune
J. LANDEZ « La Bourriette » : 05 63 70 69 21

Prestations diverses

Manutention - Chargement - Fumier Grain - Silos d'herbe - maïs...	M. LANDEZ J.	05 63 70 69 21
Entreprise de travaux agricoles, battage et travaux divers	M. FELTRIN C.	05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88
Spectacles, animations de magie	M. RADIGUET	05 63 75 50 46 - 06 70 36 37 81
Bois de chauffage	M. DELPAS	05 63 70 69 36
Activ Expertise Diagnostic Immobilier	M. HADDOUTI Hassan	05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 57

LES PAGES JAUNES LOCALES

Prestations diverses

Artistes Photographes	MM. PAUVERT	06 44 81 37 89 - PEULVAN.COM
Désinsectisation Dératisation	DARD - DARD	06 40 12 60 32 thibautcarrausse81@gmail.com
Pépinière d'arbres taille japonaise Niwakis	M. BOULAY	06 82 18 70 12
Apiculture	David Séon (St Paul) Nicolas PELISSOU (Serviès) Cyril Martinez (Damiatte)	06 48 05 94 72 06 33 24 51 25 06 17 45 43 12

Restauration/Hébergement

Esperanza	05 63 70 61 31	Les Glycines	05 63 70 61 37
Gîte « En Auriol »	Site : en-auriol.fr		

Banques

Crédit Agricole	08 10 22 43 68	La Banque Postale	05 63 37 69 17
------------------------	----------------	--------------------------	----------------

Assistantes maternelles

Mme DA SILVA Isabelle	8 Rue Docteur Teyssier	05 63 70 68 63
Mme BILLOUX Brigitte	2 Impasse du Pastel	06 80 61 53 84
Mme GUIRAUD Nathalie	4 Avenue de Puylaurens	05 63 75 17 96
Mme LEVESQUE Christine	8 Allée du 8 Mai 1945	06 31 56 52 18

Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux : 09 64 27 61 32

Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Agout : 05 63 70 52 67

LES PAGES JAUNES LOCALES

Professions libérales

Notaire	Maître de LEOTOING D'ANJONY	05 63 75 00 02
Kinésithérapeutes	Mmes ORHANT/COOTAL/JEANTET	05 63 70 63 72
Ostéopathe	M. SPAHN	06 62 48 64 36
Orthophoniste	Mme COSTEDOAT	05 63 70 94 04
Psychologue-Psychanalyste	Mme LEVY-WAGNER	05 63 70 80 89
Thérapeute pour enfants	Mme BIAGGIONI	06 77 99 96 37
Réflexologie	Mme RADIGUET	06 70 36 37 81
Acupuncture Digipuncture Massages	Mme LACAM MOUHIB	06 01 84 72 96
Art-thérapeute	Mme HERING DELESTRAI	06 15 07 99 86 verssoi.arttherapie@gmail.com
Médecins	Dr MAISONNEUVE Dr DUMAS	05 63 72 15 97 05 63 59 12 21
Dentiste	M. DOUARA	05 63 72 11 16
Pharmacien	M. AMANS	05 63 70 60 07
Cabinet Infirmières	CASTERAN - GAYRAUD - MARAITE- CABANIÉ	05 63 70 62 81 06 42 25 24 69
Ambulances - VSL	M. ESTIVAL B.	05 63 50 02 01
TAXI ST PAUL	M. ZOUANEB	07 88 18 69 92
TAXI	M. JUAN	05 63 70 60 37
Pompes Funèbres - Transport de	SARL S. SALVAN	05 63 75 56 08
Correspondants locaux presse	M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi » Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre »	06 23 15 43 67 0623154367@laposte.net 05 63 70 69 67 mariefrancoiseduris@orange.fr
Coach sportif à domicile	M. BERNES	06 65 26 76 42 readypourlaplage@gmail.com

LES PAGES JAUNES LOCALES

Administrations et services

Mairie	05 63 70 60 18 mairiesaintpaul@wanadoo.fr	Communauté de Communes du Laurécois - Pays Agout	05 63 70 52 67 contact@cclpa.fr
Salle Saint-Paulaise	05 63 75 32 80	Médiathèque St Paul	05 63 75 97 27
Groupe Scolaire	05 63 70 60 49	Office du Tourisme	05 63 50 17 01 cclpa.tourisme@orange.fr
La Poste	05 63 37 69 17		
Gendarmerie	05 63 82 17 00	Gare S.N.C.F.	05 63 70 61 34
Pompiers	05 63 70 70 45	EDF Dépannage	0 972 675 081
SIAEP	05 63 74 34 15	Energies Services Lavaur	05 63 83 64 80
Urgences	06 82 66 27 01	Dépannage	05 63 58 03 61
		Eclairage Public	05 63 83 63 33
Paroisse	05 63 70 61 58 Paroisse.stpaul@hotmail.com	Conseil Départemental (Routes)	05 63 70 61 49

Ces «Pages Jaunes Locales» vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations.

Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.

Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.

D'avance merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Vendredi 7 juillet

20h Repas gigot d'agneau à la broche
sur réservation

22h Embrassement du clocher

22h30 Soirée avec l'Orchestre Various

Samedi 8 juillet

14h30 Concours de pétanque

19h : Apéro musical avec Mother Folk

22h : Soirée mousse

Non Stop Music Show

Fête foraine - Tombola

Dimanche 9 juillet

11h45 : Dépôt de gerbe

12h : Apéritif offert aux habitants

14h30 : Concours de pétanque

17h : Kid's party

19h : Apéro tapas animé par GensBand

21h : Spectacle Majorette

22h30 : Feu d'artifice

23h : Orchestre Gens Band

Snack et buvette

tout au long de la fête

Saint Paul
Cap de Jour

en Fête

7 / 8 / 9
JUILLET 2023

